

Objet :
**Saisine 15-8240 : « Pêche
scientifique raie brunette»**

Issy-les-Moulineaux, le 9 avril 2015

Directrice des Pêches Maritimes & de
l'Aquaculture

92055 La Défense - Cédex

le président directeur général

Réf : Ifremer/PDG/AB/2015 - 059

Madame la Directrice,

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 48
<http://www.ifremer.fr>

J'ai bien reçu votre demande concernant la raie brunette. Mes services m'ayant alerté sur ce dossier, j'ai souhaité vous répondre sans plus attendre, et ce pour deux raisons. D'une part, le courrier reçu le 7 avril appelle une réponse le 10 avril, ce qui pour un protocole en bonne et due forme n'est pas possible. D'autre part, les équipes de l'Ifremer expriment les plus vives réserves sur ce qui pourrait être attendu d'une telle opération. Je reprends dans la suite de ce courrier les remarques que les équipes en charge souhaitent formuler.

Tout d'abord, l'Ifremer considère que, quelles que soient la quantité et la qualité des données qui pourront être recueillies au cours du projet que vous envisagez, et même si quelques retours peuvent être faits pour le groupe du CIEM (WGEF) qui se tient en juin, ces informations ont une probabilité très faible de conduire à modifier l'avis du CIEM et donc à réviser le TAC de la raie brunette en décembre prochain.

Il faut rappeler qu'à l'exception de quelques stocks, notamment de bivalves, pour lesquels des campagnes scientifiques permettent d'estimer une biomasse totale et donc de définir directement les possibilités de captures, des observations de captures (et les efforts associés) peuvent servir à estimer un indice d'abondance, mais sont insuffisantes pour inférer une abondance totale.

De plus, il est nécessaire de garder à l'esprit qu'acquérir un indice d'abondance n'a d'intérêt que si cela s'inscrit dans la durée puisque sa principale utilité réside dans l'interprétation de sa tendance dont les variations relatives permettent d'ajuster les possibilités de pêche. L'expérimentation proposée ne répond pas à ces attentes.

- Si la pêche scientifique peut s'affranchir de la limitation à 20 kg par marée (dans la limite du quota national) et donc du caractère accessoire de la capture, la commercialisation des raies ne peut concerner que les poissons compris entre la taille minimale (78cm) et la taille maximale (97cm). Il est ainsi fort probable, sauf à débarquer également les poissons hors-tailles [ce qui paraît techniquement difficile compte tenu de leur quantité], que l'indice d'abondance ne concernera que les poissons commercialisables et non la totalité du stock exploité. L'indice ne pourra donc permettre de suivre l'évolution de l'abondance de la partie commerciale du stock mais, en l'absence d'informations sur les individus les plus petits, ne permettra pas d'anticiper cette évolution.

Tous ces éléments font qu'il est indispensable d'indiquer les limites de cette opération qui a très peu de chances de succès. Les professionnels doivent en être prévenus et en avoir pleine conscience. Dans le cas contraire, les espoirs très vraisemblablement déçus susciteront des réactions de ces derniers. Il est de la responsabilité de l'Ifremer de souligner dès à présent toutes ces limites et de les faire connaître à toutes fins utiles.

Les équipes de l'Ifremer sont mobilisées pour examiner la possibilité de mettre en place un « protocole scientifique encadrant la pêche accessoire ». Toutefois, comme vous pouvez l'imaginer et comme je le soulignais, une telle réflexion est totalement incompatible avec le délai de réponse que vous indiquez dans votre saisine.

Par ailleurs, il nous paraît important de souligner que l'obtention d'un indice d'abondance ne change en rien la nécessité de disposer d'informations fiables sur la totalité des captures réalisées. Il est donc indispensable que les observations en mer sur l'ensemble des captures soient poursuivies et renforcées pour améliorer la qualité des estimations des quantités capturées et de leurs structures en taille.

Ces observations auraient avantage à être couplées à la mise en place d'un suivi exhaustif (via le livre de bord ?) de l'ensemble des captures et notamment des rejets ; ce qui serait de nature à améliorer grandement la qualité des données utilisables. Cela nécessite d'une part un engagement des professionnels ou une obligation réglementaire, et d'autre part de mettre en place la saisie de ces informations.

Enfin, pour revenir à la mise en place d'un protocole scientifique objet de votre demande, la poursuite de la réflexion nécessite l'assurance que cette action s'inscrive bien dans la durée et que des moyens supplémentaires y seront consacrés. En effet, l'observation à bord des navires participant à l'opération nous semblant préférable, cela nécessite la mobilisation d'observateurs qui pourraient coupler la mesure des mensurations des captures avec

- des marquages sur les individus rejetés. La possibilité de clarifier ces points et de mobiliser les moyens supplémentaires adéquats est évidemment un point essentiel pour la poursuite éventuelle de l'opération.

Je tenais donc à vous faire part sans plus attendre du retour des équipes de l'Ifremer qui se tiennent selon les procédures usuelles à la disposition de vos services.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.